

2007/8566 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA SARL THEATRE TETE D'OR (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

“Le 6 décembre 2000, la Ville de Lyon a consenti au profit de Mme Jacqueline Bœuf, entrepreneur de spectacles, un bail emphytéotique administratif de 52 ans sur l'immeuble à usage de théâtre situé 60, avenue Maréchal de Saxe à Lyon 3^e.

L'occupation de ce lieu a été accordée aux conditions suivantes :

- paiement d'un loyer annuel, fixé à 20 550,21 €, à compter du 28 février 2021,
- exonération dudit loyer jusqu'à cette date, en contrepartie de lourds travaux d'aménagement estimés à 1 829 388,21 €, pris en charge par Mme Bœuf,
- utilisation exclusive des locaux pour l'exploitation d'un théâtre, dans les conditions fixées par une convention d'intérêt général annexée au bail dont elle est indissociable,
- signature d'une convention triennale d'objectifs fixant les conditions énoncées ci-après d'attribution d'une subvention annuelle : création d'un spectacle jeune public et accueil d'une compagnie locale lors de chaque saison artistique.

En 2006, Mme Bœuf a informé la Ville qu'à compter de la saison 2007/2008, elle souhaitait céder son fonds de commerce à la SARL dénommée Théâtre Tête d'Or, identifiée au Siren sous le numéro B 494 548 316, représentée par ses cogérants, MM Pascal Héritier et Bruno Davanzo. Eux-mêmes ont présenté à la Ville un projet qui s'inscrit dans la continuité de celui de Madame Bœuf et reprend intégralement les engagements précités.

En conséquence, par délibération en date du 25 juin 2007, vous avez approuvé le changement de titulaire de ce bail et la signature, au profit de la SARL Théâtre Tête d'Or d'un avenant à la convention d'objectifs en vigueur jusqu'au 27 janvier 2008.

Il convient maintenant de passer, avec la SARL Théâtre Tête d'Or, une nouvelle convention d'objectifs triennale pour les années 2008, 2009 et 2010.

Considérant l'intérêt manifesté par le public lyonnais pour un établissement qui propose un théâtre de divertissement à travers des productions de belle qualité, consacre une part de son activité au jeune public et donne chaque année à une compagnie locale l'occasion de faire connaître son travail, je vous propose d'approuver cette convention.

Vu la délibération du 25 juin 2007 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1- La convention triennale d'objectifs du Théâtre Tête d'Or susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la SARL Théâtre Tête d'Or est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN